



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

RAVALEMENT DE FACADES

- Dossier à compléter par le demandeur -

Procédure d'instruction de la demande

Pour obtenir l'aide financière allouée par la commune aux opérations de ravalement de façades, vous trouverez ci-dessous les étapes de la procédure d'instruction de la demande de subvention :

1. Dépôt du dossier complet par voie postale à la mairie.
2. Notification au demandeur de la subvention prévisionnelle.
3. Réalisation des travaux par le propriétaire.
4. Envoi par le demandeur des factures acquittées à la mairie.
5. Versement de la subvention.

Remarque importante

Les travaux subventionnés devront être achevés dans un délai d'1 an à compter de la notification de la subvention prévisionnelle adressée par la ville. En aucun cas, cette notification ne vaut promesse de subvention.

Votre interlocuteur

Pour le dépôt de votre dossier de demande de subvention et toute demande de renseignement:

➡ Hôtel de Ville
place Barette BP 903
27200 Vernon
0 8000 27200
contact@vernon27.fr

Un numéro de dossier vous sera délivré :

a	s	6	8	1	année	o	4 chiffres				

Bon à savoir

Pour toute demande d'occupation du domaine public dans le cadre de la réalisation de votre chantier, vous pouvez la renseigner directement sur le site de la ville de Vernon via : *L'onglet Mairie > bibliothèque de formulaires > demande d'autorisation d'occupation du domaine public.*

1) Pièces jointes au présent dossier à renseigner

→ Présentation du demandeur.

→ Lettre de demande de subvention adressée à Monsieur le Maire rédigée selon le modèle joint p. 3.
Dans le cas d'une copropriété, cette lettre devra être cosignée par chaque copropriétaire.

→ Récapitulatif des devis d'entreprises.

Présentation du demandeur

Références personnelles du (ou des) demandeur(s), propriétaire(s) et copropriétaires de l'immeuble :

Nom :
Prénom :
Adresse personnelle :
N° Téléphone :
Courriel :

Nom :
Prénom :
Adresse personnelle :
N° Téléphone :
Courriel :

Nom :
Prénom :
Adresse personnelle :
N° Téléphone :
Courriel :

Coordonnées de l'immeuble

Adresse :

Références cadastrales :

Lettre de demande de subvention

Nom, Prénom
Adresse

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint mon dossier de demande de subvention au titre du plan façades.

Les travaux envisagés concernent l'immeuble (*précisez l'adresse et les références cadastrales*) et s'élèvent à un montant total de (*montant*) € TTC.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de l'attention que vous voudrez bien porter à ma requête et vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Signature

Récapitulatif des devis d'entreprises

Entreprise	Nature et descriptif des travaux	Montant HT	TVA	Montant TTC
Total				

- Si les travaux de ravalement consistent en une restauration de l'état d'origine des façades ou une modification de l'aspect extérieur, ils sont soumis à déclaration préalable.

Un ravalement de façade peut constituer une modification de l'aspect extérieur quand il :

- s'accompagne d'une modification de la teinte d'origine de la façade ;
- consiste à modifier le revêtement de la façade ou à poser de nouveaux matériaux de revêtement (bardages, enduits) ;
- porte sur une modification des éléments d'architecture en façade (pose, suppression, substitution d'une porte, d'une fenêtre, etc...).

- Si les travaux de ravalement sont concernés par le périmètre de protection des Monuments Historiques, il est nécessaire de disposer de l'avis conforme de l'ABF.

2) Pièces à transmettre

→ Copie du titre de propriété de l'immeuble

□ Pour les **propriétaires uniques**

- l'attestation de propriété (attestation notariée ou avis de taxe foncière).

□ Pour les **immeubles en indivision**

- l'attestation de propriété (attestation notariée ou avis de taxe foncière).
- l'attestation des indivisaires autorisant l'un d'entre eux à percevoir la subvention.

□ Pour les **copropriétés**

- le procès-verbal ou la délibération de l'assemblée générale des copropriétaires autorisant les travaux, ou à défaut, l'attestation de chaque copropriétaire autorisant le syndic à percevoir la subvention.
- le n° SIRET (14 caractères).

□ Pour les **personnes morales possédant l'immeuble en totalité et ayant pour objet social la gestion immobilière**

- l'attestation de propriété (attestation notariée ou avis de taxe foncière).
- les statuts de la société.
- un extrait du Registre du Commerce et des Sociétés récent.
- la liste des noms et adresses des associés.
- pour les personnes morales, autres que les Sociétés Civiles, un certificat sur l'honneur, du représentant légal, certifiant que tous les associés sont des personnes physiques.

→ Une photographie de la façade et une photographie d'ensemble, en couleur et de qualité

→ Copie des devis détaillés

→ Relevé d'Identité Bancaire (dans le cas d'une copropriété, n° SIRET et RIB)